RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIES DE CRÉTEIL PARIS - VERSAILLES
MAISON DES EXAMENS
Service Interacadémique des Examens & Concours

N° de telephone: 01 49 12 23 60
Email: dec2@siec.education.fr

Le bureau des concours du 1er degré

à

Mesdames et Messieurs les candidats
souhaitant s'inscrire à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

Objet : Note d'information relative à l'examen du Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) session 2021– Académies de Paris, Créteil et Versailles

Vous trouverez, ci-dessous, quelques informations relatives au déroulement de l'examen :

1) Calendrier

Du 22 mars au 16 avril 2021	**Inscription sur Cyclades à l'adresse suivante :** https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login
Du 22 mars au 16 avril 2021	**Dépôt des pièces justificatives dans votre espace Cyclades** La liste des pièces à fournir se trouve dans la rubrique « mes documents »
3 mai 2021	**Date butoir pour la transmission du dossier professionnel en version numérique à l'adresse suivante:** https://dexco.siec.education.fr
Du mois de mai à juin 2021 Du mois de septembre à décembre 2021	**Organisation des épreuves du CAPPEI** Votre convocation vous sera transmise par voie électronique au plus tard 15 jours avant le début des épreuves

2) Inscription

Les inscriptions seront enregistrées uniquement par internet du 22 mars 2021 au 16 avril 2021 sur le site Cyclades à l'adresse suivante : https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/login.

Vous trouverez également une infographie sur le site de la Maison des Examens. Cette infographie aura pour but de faciliter votre inscription sur le site internet Cyclades.

Aucune demande d'inscription en dehors de cette période ne sera acceptée.

3) Epreuves

Les épreuves de l'examen du CAPPEI auront lieu du mois d'octobre au mois de décembre 2021 (période ordinaire). Pour des raisons personnelles (grossesse…) ou professionnelles (mutation géographique…), les candidats auront la possibilité de passer les épreuves du mois de mai au mois de juin 2021 (période anticipée).

Je vous invite à transmettre votre demande de passage en période anticipée aux conseillers techniques et inspecteurs ASH de votre académie. Ils détermineront, après analyse des demandes, le choix de passages des candidats.

Pour information, les convocations vous seront transmises par voie électronique au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. **Il vous est, néanmoins, demandé d'imprimer votre convocation.**

4) Remise des pièces justificatives

Il vous sera demandé de téléverser les pièces justifiant de la recevabilité de votre candidature dans votre espace Cyclades du 22 mars 2021 au 16 avril 2021. Pour rappel, la liste des pièces à fournir se trouve dans la rubrique *« mes documents ».*

Vous devez remettre les documents détaillés, ci-après, faute de quoi votre candidature ne pourra être considérée comme recevable :

- Une photocopie de l'arrêté de titularisation pour les enseignants du 1er et 2nd degré de l'enseignement public ;

- Une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maitres des établissements d'enseignement privés sous contrat du 1er et 2nd degré ;

- Pour les enseignants du 2nd degré qui ne passent que l'épreuve 1 et qui sont affectés dans les établissements mentionnés au second alinéa de l'article 1 du décret n°2017-169 du 10 février 2017 relatif à l'examen du CAPPEI : le dernier arrêté d'affectation.

- Pour les enseignants du 2nd degré, titulaires du 2CA-SH qui ne passent que l'épreuve 3 : un relevé de notes ou une copie du diplôme du 2CA-SH.

5) Remise du dossier professionnel

Les candidats doivent également adresser au Service Interacadémique des Examens et Concours au plus tard **le lundi 3 mai 2021** leur dossier professionnel sous format numérique (Word ou PDF) à l'adresse suivante : https://dexco.siec.education.fr

Nous vous invitons, par ailleurs, à consulter régulièrement le site de la Maison des Examens à l'adresse suivante : www.siec.education.fr.

En cas de difficultés, je vous invite à contacter le gestionnaire en charge de l'examen du CAPPEI :

- Pour l'académie de Paris : Madame Fatoumata BA (fatoumata.ba@siec.education.fr)
- Pour l'académie de Créteil : Madame Malika BEN MOUMEN (malika.benmoumen@siec.education.fr)
- Pour l'académie de Versailles : Madame Sarah DESOUS (sarah.desous@siec.education.fr)
  Madame Ravélie LECHARME (ravelie.lecharme@siec.education.fr

Le bureau des concours du 1er degré